

Dates Prévisionnelles

BPJEPS AS à Lille :

du 15 Septembre 2008 au 30 Septembre 2009

Sélection en juin sur convocation : 12 juin 2008

Prévoir 2 jours de Positionnement : le 9 et 10 septembre 2008

BPJEPS LTP à Dunkerque :

du 18 Septembre 2008 au 25 Septembre 2009

Sélection en juin sur convocation : 12 juin 2008

Prévoir 3 jours de Positionnement : le 19, 26 et 27 juin 2008

BPJEPS LTP à Valenciennes :

du 8 Septembre 2008 au 28 Septembre 2009

Sélection en avril sur convocation : 24 avril 2008

Prévoir 2 jours de Positionnement : le 30 avril et le 7 mai 2008

Sélection en juin sur convocation : 12 juin 2008

Prévoir 2 jours de Positionnement : le 19 et 26 juin 2008

Éfas Formation

Le secteur Formation propose différentes formations dans le champ du social : **BPJEPS** , **DEJEPS** (Diplôme de l'Éducation Populaire et du Sport) **ETAIE** (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Économique)



BPJEPS

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation
Populaire et du Sport**

Campus St Raphaël ó Bât C

83 Boulevard Vauban

59044 Lille Cedex

⇒ Tel : 03 20 21 86 66 - ⇒ Fax : 03 20 55 65 98

E-Mail : efas@fupl.asso.fr

<http://www.fupl.asso.fr/efas>

Le BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau IV délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS).

Le BPJEPS apporte et atteste d'une qualification professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques ou sportives, socio-éducatives ou culturelles arrêté du 31 août 2001).

Le diplôme est délivré au titre d'une spécialité. Chacune d'entre elle est créée dans le domaine du sport et de l'animation socio-culturel.

Actuellement, trois spécialités concernent particulièrement l'Éfas :

- « **Techniques de l'Information et de la Communication** »
- « **Loisirs Tous Publics** »
- « **Animation Sociale** »

L'organisation de cette formation en unités de compétences (10 U.C) capitalisables favorise l'individualisation des parcours et permet d'entrer dans le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

✦ Conditions d'accès

Avoir 16 ans minimum (dès 15 ans en contrat d'apprentissage), déposer un dossier de candidature un mois avant l'entrée en formation auprès de la DRDJS et simultanément auprès de l'organisme de formation, réussir les épreuves de sélection, disposer d'un financement.

Le BPJEPS à l'ÉFAS

L'Éfas peut organiser des formations au BPJEPS dans les trois spécialités qui la concernent aujourd'hui en fonction des demandes formulées par les employeurs et les candidats salariés ou demandeurs d'emploi, en présentant en temps opportun des projets soumis à l'habilitation de la DRDJS.

✦ L'équipe de formation

Les formations sont placées sous la responsabilité administrative et pédagogique d'un chef de projet permanent de l'Éfas.

Celui-ci coordonne l'action d'une équipe de formateurs et de professionnels intervenants.

L'équipe met en œuvre les contenus conformes au référentiel de certification, en les adaptant à l'évolution des besoins de formation des

candidats et en utilisant dans une pédagogie interactive leurs expériences et leur capacité d'initiative.

LA FORMATION

✦ Principes généraux

La formation se déroule obligatoirement en alternance. Se succèdent des périodes en centre de formation sous la responsabilité d'une équipe pédagogique et en entreprise sous la responsabilité d'un tuteur.

Les objectifs pédagogiques et les contenus des compétences à acquérir sont partagés et précisés entre la formation en centre et la formation sur le terrain. Le rythme d'alternance est choisi par l'organisme de formation, en accord avec les employeurs. À l'Éfas, sauf situation particulière, il est le plus souvent de deux jours par semaine en centre. Le reste de la semaine ainsi que les périodes de vacances scolaires peuvent être consacrées au travail de terrain.

Une démarche initiale de positionnement peut conduire à accorder des allègements de formation, ou à engager un dossier de VAE. C'est sur cette base qu'est construit un parcours de formation personnalisé pour chaque candidat.

Chaque UC (Unité de Compétence) acquise est valable 5 ans, ce qui détermine le temps disponible pour obtenir le diplôme.

Les Unités de Compétences attestent de l'acquisition de compétences qui sont appréciées et validées par rapport à des situations d'action. La durée minimale de l'ensemble des UC réalisées en formation initiale est de 600 heures en centre. En formation continue, cette durée est variable en fonction des allègements obtenus lors du positionnement. L'ensemble de la formation peut s'étendre sur une période de 12 mois.

Ainsi, un parcours de formation pour obtenir le BPJEPS, allégé en temps de formation grâce au « positionnement », ou allégé en UC grâce aux UC acquises par la VAE, peut se construire comme un ensemble de 9 UC de base correspondant à une spécialité (ex : Loisirs Tous Publics) auxquelles s'ajoutent une UC d'Adaptation (IUCA minimum nécessaire pour le diplôme) et/ou une ou plusieurs UC Complémentaires (UCC) qui peuvent s'acquérir dans un autre cadre pour enrichir le diplôme.

✦ Les Contenus

Le BPJEPS est constitué de 10 Unités de Compétences Capitalisables.

Les quatre premières sont transversales et communes à toutes les spécialités.

- 1) Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- 2) Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- 3) Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation,

- 4) Être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité éducative,
- 5) Être capable de préparer une action d'animation,
- 6) Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation,
- 7) Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles,
- 8) Être capable de conduire une action éducative,
- 9) Être capable de maîtriser les outils ou techniques de la spécialité.

La dixième UC, propre à chaque formation, vise l'adaptation à l'emploi et au contexte particulier.

Ces objectifs principaux sont déclinés en objectifs intermédiaires et pédagogiques et cela permet à chaque organisme de formation de construire une progression pédagogique cohérente qui lui est propre. C'est selon la même logique que les contenus et les acquisitions de compétences sont partagés entre le centre de formation et la structure d'accueil sur le terrain.

✦ La Validation

La validation des UC est réalisée par des épreuves qui peuvent regrouper plusieurs UC, mais dans lesquelles chacune pourra être indépendamment des autres.

Ces épreuves certificatives sont conçues et organisées par l'organisme de formation qui les soumet à l'acceptation du jury compétent constitué par la DRDJS.

C'est le Directeur Régional du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports qui délivre chaque UC sur proposition des jurys, et qui délivre le diplôme au terme de l'acquisition des 10 UC.

Les UC peuvent ainsi être acquises ou par validation au terme de la formation ou par VAE, ou encore par examen ponctuel direct consécutif à des allègements de formation.